

SOCIÉTÉ
D'ASSURANCE SUR LA VIE
NATIONAL
LOAN FUND,

LONDRES, CORNHILL, 26.

CAPITAL, £500,000 STERLING.

AUTORISÉ PAR ACTE DU PARLEMENT,
2^e VICTORIA, CONSENTEMENT ROYAL, 27 JUILLET 1816.

DIRECTEURS :

T. LAMIE MURRAY, Ecr., Président,
J. ELLIOTSON, M. D., F. R. S,
JOHN GRIFFITH FRITH, Ecr.
HUNTER GORDON, Ecr.
JOHN RAWSON, Ecr.
CLEMENT TABOR, Ecr.
JOSEPH THOMPSON, Ecr.

SECRÉTAIRE :

F. FERGUSON CAMROUX, Ecr.

Parmi les avantages qu'offre cette société sont les suivants :

La garantie d'un capital souscrit considérable, sans compter les versements.

L'avantage spécial à l'assuré d'après le principe du Département du Prêt.

Le paiement des versements annuels ou semi-annuels.

La faculté libérale de voyager.

Le délai de trente jours accordé après l'échéance des versements, sans que la police en soit affectée.

Aucune dépense pour l'émission des papiers, ou pour l'examen médical.

La société étant fondée sur le principe mutuel ou *Joint Stock*, les actionnaires peuvent participer aux profits de la société, dont les deux tiers sont annuellement divisés entre les personnes assurées.

La société n'est nullement alliée aux assurances maritimes ou du feu.

On pourra se procurer gratis les prospectus, contenant les taux d'assurance, et les informations sur demande à chacun des agents de cette société.